

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION N°CD2023-12/4/27 DOSSIER N°6039	MILIEUX AQUATIQUES : SIGNATURE DE DEUX CONTRATS TERRITORIAUX : CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AMONT (CTVA3) 2024-2026 ET CONTRAT TERRITORIAL DES BASSINS DU SALLERON, DE LA BENAIZE ET AFFLUENTS 2024-2026
---	---

Etaient présents :

Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

Absent(s) - excusé(s) :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Mary-Line GEOFFRE, Isabelle PENICAUD

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

OBJET : MILIEUX AQUATIQUES : SIGNATURE DE DEUX CONTRATS TERRITORIAUX : CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AMONT (CTVA3) 2024-2026 ET CONTRAT TERRITORIAL DES BASSINS DU SALLERON, DE LA BENAIZE ET AFFLUENTS 2024-2026



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des*

Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU la délibération n°CD2016-12/5/25 du Conseil départemental du 16 décembre 2016 approuvant le Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques de la Creuse 2017-2021,

VU le rapport CD2023-12/4/27 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

DÉCIDE,

- D'approuver le projet de Contrat Territorial Vienne Amont (2024-2026), tel qu'annexé à la présente délibération ;

Ne prennent pas part au vote :

M. Thierry GAILLARD, Elu Membre Etablissement Public Territorial de Bassin Vienne, Elu Membre du CEN NA et Elu Membre Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

Mme Catherine DEFEMME, Elue Membre Communauté de Communes Creuse Sud Ouest

Mme Laurence CHEVREUX, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), M. Jean-Luc LEGER, Elus Membres de la Communauté de Communes Creuse Grand-Sud

Adopté : 21 pour – 0 pour – 0 abstention(s)

- D'approuver le projet de Contrat territorial des bassins du Salleron, de la Benaize et de ses affluents (2024-2026) joint en annexe à la présente délibération ;

Ne prend pas part au vote :

M. Thierry GAILLARD, Elu Membre du CEN NA

Adopté : 25 pour – 0 pour – 0 abstention(s)

- D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant :

- à réaliser les ajustements mineurs qui ne modifient pas les engagements contractuels du Département ;

- à signer ces contrats ainsi que les avenants éventuels qui porteraient sur des ajustements mineurs ne remettant pas en cause les engagements contractuels du Département.

Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET